

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
19 Octobre 2018**

**OBJET : Ports départementaux. Soutien aux actions d'animation et de promotion.  
Aide au développement des activités portuaires. Attribution des subventions  
à des associations. 4ème répartition.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer, au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux, les subventions en fonctionnement suivantes :
  - 8 000 € à l'association « Ecoute ta planète » pour la campagne Ecogestes Méditerranée 2018,
  - 2 000 € à l'Association Cassidaine des Bateaux de Tradition.

La dépense totale en fonctionnement correspondante de 10 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

- d'allouer au titre du dispositif d'aide au développement des activités portuaires une subvention d'investissement de 2 400 € à l'Association des Plaisanciers du Port du Jaï pour l'achat d'un portique de manutention.

La dépense correspondante de 2 400 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**